

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional  
« Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des  
comptes de Bretagne sur la gestion de l'association Festival interceltique de  
Lorient »**

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application de l'article L243-5 du Code des juridictions financières, le Président du Conseil régional nous communique le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion de l'association Festival Interceltique de Lorient concernant les exercices 2012 et suivants.

La synthèse des observations et recommandations formulées par la Chambre souligne particulièrement la fréquentation importante du festival durant les éditions successives et les efforts de l'association pour réduire les dépenses d'exploitation sur la durée, même si la réaction est jugée tardive et l'équilibre financier encore précaire. En matière de gouvernance, la Chambre recommande d'adapter les statuts aux pratiques et de formaliser les procédures de fonctionnement de l'association. Elle préconise enfin de développer le projet stratégique de l'association, c'est-à-dire de définir des objectifs, un plan d'actions et des indicateurs de suivi, afin de mieux convaincre les financeurs et partenaires. A ce titre, un travail a été engagé entre la Région et l'association, dans le cadre du renouvellement de leur convention sur la période 2018-2020, qui se traduira notamment par la création de plusieurs indicateurs d'activité.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER regrette que la réponse qu'a pu apporter l'association ne soit pas jointe à la communication. De ce fait, il apprécie de lire que la vingtaine d'observations formulées lors du précédent contrôle opéré par la Chambre régionale des comptes en 2006 ont été majoritairement suivies d'effet.

Le CESER ne peut qu'encourager à suivre les nouvelles recommandations, dont certaines sont d'ordre juridique, d'autres relevant de l'exploitation du festival, dont la renommée est internationale. Il souligne une fragilité budgétaire qui reste importante malgré l'effort de redressement engagé, faiblesse qui pourrait appeler les principaux soutiens régionaux à intervenir, si les efforts de l'association n'y suffisaient pas, pour effacer les pertes cumulées jusqu'en 2014. Le Conseil régional n'apporte pas de commentaire sur ce point.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion de l'association Festival interceltique de Lorient

Nombre de votants : 95

Ont voté pour l'avis du CESER : 95

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Sophie JEZEQUEL (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUENEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (URCIDFF), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**